



# Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

## *Compte rendu* **Conseil Communautaire** *Mardi 9 mars 2010*

### **Délégués présents avec droit de vote :**

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT) et LABAR Philippe (DS)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	LAGRANGE Georges (DT) et PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Essert-Romand</u> :	GAILLARD Roger (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)

### **Délégués excusés :**

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), GARNIER Guy (DS Essert-Romand), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps) et ROSSET Michel (DS Seytroux)

### **Délégués absents :**

MUFFAT Serge (DT Montriond), ADAMEC Gilbert (DT Le Biot), MORAND Nathalie (DS Le Biot), COFFY Serge (DT La Baume), POLLIEN Frédéric (DT La Baume), VULLIEZ Julie (DS La Baume), HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz) et GRENAT Maryse (DS La Forclaz)

### **Autres personnes présentes :**

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA) et AUGÉ Jean-Louis (Trésorier)

## **1- Finances**

### *1.1 Budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps*

#### *1.1.1 Vote du compte de gestion 2009*

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2009 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps, dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.**

### 1.1.2 Vote du compte administratif 2009

Jean-Claude MORAND, Premier Vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2009 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 425,28 €.

	Dépenses HT 2009	Recettes HT 2009	Résultat 2009
Fonctionnement	97 145,74 €	98 571,02 €	1 425,28 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>97 145,74 €</b>	<b>98 571,02 €</b>	<b>1 425,28 €</b>

#### Evolution des résultats du Domaine (hors personnel et investissement)

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	BP 2010
Subvention d'équilibre du budget principal	50 000 €	24 875 €		
Excédent brut	+ 8 795 €	+ 6 695 €	+1 425 €	
Versement au budget principal				6 000 €
<b>Situation réelle</b>	<b>- 41 205 €</b>	<b>-18 305 €</b>	<b>1 425 €</b>	<b>6 000 €</b>

Madame la Présidente se retire de la séance.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 425,28 €.**

### 1.1.3 Affectation du résultat 2009

Madame la Présidente précise à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009. Elle propose d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2009 en section de fonctionnement 2010.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 en fonctionnement 2010.**

### 1.1.4 Vote du budget primitif 2010

	Rappel BP 2009	Projet BP 2010
<i>Fonctionnement</i>	120 900 €	110 500 €
<i>Investissement</i>	0 €	0 €
<b>Total</b>	<b>120 900 €</b>	<b>110 500 €</b>

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2010 du budget annexe du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps selon le projet qui lui est présenté.

## 1.2 Budget principal

### 1.2.1 Vote du compte de gestion 2009

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2009 du budget principal. Elle précise que ce compte est conforme au compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

### 1.2.2 Vote du compte administratif 2009

Monsieur MORAND Jean-Claude, vice-président, présente au Conseil Communautaire les résultats financiers et le compte administratif 2009 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 249 453,53 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 873 941,79 €.

<b>Dépenses 2009</b>		
	<i>Rappel réalisé 2008</i>	<b>Réalisé 2009</b>
Fonctionnement	2 053 063,21 €	2 459 827,95 €
Investissement	1 316 816,63 €	1 916 352,23 €
<b>Total</b>	<b>3 369 879,84 €</b>	<b>4 376 180,18 €</b>

*Part des investissements en 2008 : 39,1%*  
*Part des investissements en 2009 : 43,8%*

<b>Recettes 2009</b>		
	<i>Rappel réalisé 2008</i>	<b>Réalisé 2009</b>
Fonctionnement	3 051 737,27 €	3 709 281,48 €
Investissement	1 017 307,67 €	1 042 410,44 €
<b>Total</b>	<b>4 069 044,94 €</b>	<b>4 751 691,92 €</b>

## Résultat de l'exercice 2009

avec excédents 2008 reportés

	<i>Rappel réalisé 2008</i>	Réalisé 2009
Fonctionnement	+ 998 674,06 €	+1 249 453,53€
Investissement	- 299 508,96 €	- 873 941,79 €
<b>Total</b>	<b>+ 699 165,10 €</b>	<b>+ 375 511,74 €</b>

*Diminution de l'excédent de 323 000 €*

## Explication du résultat 2009

**Fonctionnement : + 1 250 000 €**

■ Droits ouverts non consommés	190 000 €
■ Excédents déchets	58 000 €
■ 50% subvention EMVA à verser au second semestre des cours	12 000 €
■ Prélèvement pour dépenses d'invest.	874 000 €

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 du budget principal qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 249 453,53 € et un besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 873 941,79 €.**

### *1.2.3 Affectation des résultats 2009*

Madame la Présidente précise à l'assemblée que les dispositions comptables imposent à ce que le conseil communautaire décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009. Elle propose de reprendre le résultat du compte de gestion de la trésorière, de transférer à la section d'investissement une somme de 873 941,79 €, le solde soit 375 511,74 € restant en section de fonctionnement, et de reprendre en déficit d'investissement le montant de 873 941,79 €.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 selon la ventilation suivante :**

- transfert en investissement : 873 941,79 €,
- solde de fonctionnement : 375 511,74 €,
- reprise en investissement du montant de -873 941,79 €.

### 1.2.4 Amortissement

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'obligation comptable pour la communauté de communes d'amortir ses immobilisations selon des durées d'amortissement fixées par délibérations :

- Frais d'études (article 2031) : 5 ans (*délibération du 5/02/08*)
- Autre matériel de voirie (article 21578) : 5 ans (*délibération du 23/01/07*)
- Autre matériel technique (article 21758) : 5 ans (*délibération du 23/01/07*)
- Matériel de transport (article 2182) : 8 ans (*délibération du 23/01/07*)
- Matériel de bureau et informatique (article 2183) : 3 ans (*délibération du 23/01/07*)

Elle propose d'ajouter dans cette liste une nouvelle durée d'amortissement :

- Autres immobilisations corporelles (article 2188) : 5 ans (*délibération à prendre*)

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de la Présidente.**

### 1.2.5 Vote du budget primitif 2010

<b>Dépenses et recettes 2010</b>			
	<i>Rappel BP 2008</i>	Rappel BP 2009	BP 2010
Fonct.	3 117 641 €	3 487 000,00 € + 11,8 %	<b>3 075 100,00 €</b> - 11,8 %
Invest.	2 758 781 €	3 043 100,00 € + 10,3 %	<b>6 021 500,00 €</b> + 97,8 %
<b>Total</b>	<b>5 876 423 €</b> Part invest. : 46,9%	<b>6 530 100,00 €</b> + 11,1 % Part invest. : 46,6%	<b>9 096 600,00 €</b> + 39,3 % Part invest. : 66,2%

<b>Budget de fonctionnement :</b>		
<i>Répartition par service</i>		
	2009	2010
■ Voirie	33,6 %	<b>29,0%</b>
■ Déchets	19,0 %	<b>23,2%</b>
■ Développement économique	6,6 %	<b>13,5%</b>
■ Domaine de découverte	8,1 %	<b>7,7%</b>
■ Secours	5,9 %	<b>6,7%</b>
■ Administration générale	4,9 %	<b>4,9%</b>
■ Sport	1,7 %	<b>3,4%</b>
■ Animation	1,2 %	<b>2,6%</b>
■ Sentiers	1,5 %	<b>1,9%</b>
■ Tourisme	1,4 %	<b>1,6%</b>
■ Salle culturelle	3,5 %	<b>1,2%</b>
■ École de musique	1,1 %	<b>1,2%</b>
■ Gendarmerie	1,2 %	<b>0,8%</b>
■ RAM	0,5 %	<b>0,7%</b>
■ Rés'Aulps des bibliothèques	0,5 %	<b>0,7%</b>
■ Divers et subventions	9,1 %	<b>0,6%</b>
■ Ferme	0,2 %	<b>0,3%</b>

## Budget de fonctionnement :

### Répartition des dépenses par nature

	2009	2010
■ Salaires et charges	19,3 %	22,2%
■ Participations aux charges intercommunales (SIAC, SDIS, STOC, EHPAD)	23,9 %	19,7%
■ Prélèvements pour investissement	19,2 %	14,7%
■ Collecte et traitement des déchets	7,0 %	8,6%
■ Cotisations (CLD, charte forestière, agriculture, Balad'Aulps Bus, OPAH)	3,3 %	6,6%
■ Amortissement	2,9 %	3,7%
■ Contrats de prestations de service	2,0 %	3,1%
■ Fournitures de voirie	2,6 %	2,9%
■ Entretien véhicules	1,5 %	2,4%
■ Réserves	6,6 %	2,1%
■ Subventions	1,6 %	1,7%
■ Intérêts de la dette	1,4 %	1,6%
■ Acquisitions de petits matériels	1,4 %	1,4%

## Budget de fonctionnement : Personnel

■ Masse salariale BP 2009	673 450 €
■ Masse salariale BP 2010	681 400 €
évolution :	+ 1,2 %

### 24 salariés

- Répartition par contrat :
  - 17 annuels : 6 titulaires, 9 CDD, 1 CDI, 1 détachement d'une commune
  - 1 saisonnier hiver : remplacement agents communaux
  - 6 saisonniers été
- Répartition par services :
  - Services administratifs : 3
  - RAM : 1
  - Domaine de Découverte : 6
  - Déchets : 1
  - Services techniques : 13

## Budget de fonctionnement :

### Répartition des recettes par nature

	2009	2010
■ Impôts directs	36,0 %	41,4%
■ TEOM	12,5 %	15,7%
soit fiscalité	48,5 %	57,1%
■ Excédent	20,1 %	12,2%
■ Participations des communes et des EPCI CCVA + Morzine + Les Gets + SITHD + OTVA	11,0 %	10,7%
■ Location personnel et matériel	6,0 %	8,6%
■ DGF	4,9 %	5,6%
■ Redevance spéciale	1,1 %	2,0%
■ Vente de matériaux	1,6 %	2,0%
■ Subventions	1,6 %	1,8%

**Budget d'investissement :**  
*Répartition des dépenses par nature*

	2009	2010
■ Bâtiments <i>gendarmerie, salles</i>	27,6 %	<b>66,2%</b>
■ Déficit reporté	9,8 %	<b>14,5%</b>
■ Travaux de voirie	35,6 %	<b>11,6%</b>
■ Acquisitions Matériel Outillage	6,6 %	<b>3,9%</b>
■ Travaux sur terrains	4,3 %	<b>2,0%</b>
■ Capital de la dette	1,9 %	<b>1,7%</b>
■ Acquisition de terrains	13,6 %	<b>0,1%</b>

**Budget d'investissement :**  
*Répartition des recettes par nature*

	2009	2010
■ Emprunt	34,4 %	<b>46,7%</b>
■ Subvention <i>UE, État, Région, CG</i>	12,1 %	<b>19,2%</b>
■ PDI	9,9 %	<b>14,5%</b>
■ Prélèvement section fonct.	22,0 %	<b>7,5%</b>
■ Fonds de concours	8,6 %	<b>5,3%</b>
■ FCTVA	9,5 %	<b>4,9%</b>
■ Amortissement	3,3 %	<b>1,9%</b>
■ Divers	0,2 %	

**Recettes fiscales et DGF 2010**  
**servant de base au BP 2010**

	prévu 2010	réalisé 2009	réalisé 2008
■ DGF	<b>173 400 €</b>	170 083 €	154 680 €
<i>Variation :</i>	<i>+ 2,0% / 2009</i>	<i>+ 10,0% /08</i>	<i>+ 23,9% /07</i>
■ Fiscalité	<b>1 275 200 €</b>	1264 657 €	1 194 706 €
<i>Variation :</i>	<i>+ 0,8% / 2008</i>	<i>+ 5,9% /08</i>	<i>+ 8,2% /07</i>

*(réalisés hors rôle complémentaire)*

Monsieur AUGÉ rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il conviendra de délibérer lors de la prochaine réunion sur l'indemnité de conseil qu'ils souhaitent lui attribuer.

S'agissant du Relais d'Assistantes Maternelles, Madame GARIN propose de rencontrer Mireille PLANCHAMP, l'animatrice du relais, lors d'un prochain Conseil Communautaire, afin d'obtenir quelques informations, notamment la liste des assistantes maternelles en exercice et le nombre d'enfants qu'elles gardent.

S'agissant du Rés'Aulps, Madame GARIN propose de rencontrer Sylvette KOUNITZKY, l'animatrice, lors d'un prochain bureau.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif 2010 du budget principal de la CCVA selon le projet qui lui est présenté.**

#### ***1.2.6 Vote des taux des 4 taxes 2010***

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de déterminer le taux des 4 taxes de la CCVA. Elle rappelle les taux fixés pour l'année 2009 et précise que, lors de la préparation du budget 2010, il a été demandé de ne pas modifier les taux, dans la mesure où les taux actuels permettent de couvrir les besoins en fiscalité de l'exercice 2010.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les taux de la fiscalité pour l'année 2010 selon les valeurs suivantes :**

- **taxe d'habitation :** **3,95 %**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties :** **4,70 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties :** **23,00 %**
- **taux relais de la cotisation foncière des entreprises :** **5,30 %**

#### ***1.2.7 Vote des taux de la TEOM 2010***

Jean-Claude MORAND souligne que les taux actuels de la TEOM ne sont pas toujours représentatifs du service rendu à l'usager. Il propose, après discussion en bureau, de remédier à cette situation en 2 temps :

- en 2010, création de 4 zones qui ont un service quasi identique :
  - zone 1 : La Vernaz / La Baume / La Forclaz (1 tournée – déchetterie de La Vignette),
  - zone 2 : Seytoux (2 tournées en saison – déchetterie de la Vignette),
  - zone 3 : Le Biot / Saint Jean d'Aulps (2 tournées en saison – déchetterie de La Vignette),
  - zone 4 : Essert-Romand / La Côte d'Arbroz / Montriond (2 tournées en saison – déchetterie du Couard),
- à partir de 2011 et sur plusieurs années :
  - lissage progressif des taux jusqu'à n'avoir plus que 2 zones,
    - zone A : collecte en plusieurs points de regroupement avec 2 tournées en saison pour les communes touristiques,
    - zone B : collecte en un point unique de regroupement dans la commune,
  - suppression progressive du fond de concours de Montriond (5 000 euros en 2009).

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les taux 2010 de la TEOM selon les modalités suivantes :**

		<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b><u>Zone 1</u></b>	<b>La Vernaz</b>	<b>8,50 %</b>	<b>7,57 %</b>
	<b>La Baume</b>	<b>9,00 %</b>	<b>9,00 %</b>
	<b>La Forclaz</b>	<b>9,00 %</b>	<b>9,00 %</b>

<b><u>Zone 2</u></b>	<b>Seytroux</b>	<b>5,70 %</b>	<b>5,15 %</b>
<b><u>Zone 3</u></b>	<b>Le Biot</b>	<b>6,00 %</b>	<b>5,60 %</b>
	<b>Saint Jean d'Aulps</b>	<b>6,00 %</b>	<b>5,11 %</b>
<b><u>Zone 4</u></b>	<b>Essert-Romand</b>	<b>8,50 %</b>	<b>8,33 %</b>
	<b>La Côte d'Arbroz</b>	<b>7,50 %</b>	<b>6,85 %</b>
	<b>Montriond</b>	<b>8,50 %</b>	<b>8,17 %</b>

### ***1.2.8 Fond de concours de Montriond pour l'accès au Couard***

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la commune de Montriond, afin de limiter la hausse du taux de la TEOM due à la mise en place en 2008 de l'accès à la déchetterie du Couard pour les Meurians, a apporté à la CCVA un fond de concours de 10 000 euros en 2008 et de 5 000 euros en 2009. Il précise que la commune de Montriond souhaite, pour l'année 2010, apporter à nouveau un fond de concours pour un montant de 5 000 euros.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le versement pour 2010 d'un fond de concours de 5 000 euros par la commune de Montriond pour le financement de l'accès à la déchetterie du Couard.**

## **2- Questions diverses**

### ***2.1 Point sur le transfert de la compétence Transport (rencontre avec Morzine)***

Sophie MUFFAT précise que le Conseil Syndical du Syndicat du Collège a donné un avis favorable (à l'unanimité moins une abstention) au transfert de ses compétences à la CCVA et par conséquent à sa dissolution. Elle ajoute qu'elle a présenté au Conseil Municipal de Morzine ce projet de transfert de compétences et que celui-ci donnera un avis lors de sa réunion du 18 mars 2010. Quant à la commune des Gets, son Conseil Municipal a déjà émis un avis favorable.

### ***2.2 Point sur le CSDMM***

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la Commission permanente de la région Rhône-Alpes de février a accepté le CSDMM et qu'il sera opérationnel très prochainement.

### ***2.3 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps***

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps. Ces tarifs sont les suivants :

- Filtres à thé
  - *ancien tarif* : 6,40 euros TTC
  - *nouveau tarif* : 5,10 euros TTC
- Hypocras 20g :
  - *ancien tarif* : 4,50 euros TTC
  - *nouveau tarif* : 4,90 euros TTC
- Hypocras 75cl :
  - *ancien tarif* : 8,80 euros TTC
  - *nouveau tarif* : 9,80 euros TTC
- Porte-peau mural :
  - *ancien tarif* : 7,00 euros TTC
  - *nouveau tarif* : 7,90 euros TTC
- Set 6 stylos médiévaux 16cm :
  - *nouveau tarif* : 3,30 euros TTC

- Set 6 stylos chevaliers 16cm :
  - nouveau tarif : 4,00 euros TTC
- Plumier 5x5x17 :
  - nouveau tarif : 8,00 euros TTC
- Série 6 peluches chevaliers 15cm :
  - nouveau tarif : 4,00 euros TTC
- Série 6 peluches chevaliers 20,5cm :
  - nouveau tarif : 8,00 euros TTC
- Coffre bois bar 38x25x37 :
  - nouveau tarif : 58,00 euros TTC
- Set coupe aromatiques :
  - nouveau tarif : 8,50 euros TTC
- Le duo de thé (mugs)
  - nouveau tarif : 9,90 euros TTC
- Kit sèche aromates :
  - nouveau tarif : 13,90 euros TTC
- Attrape-guêpes (ruche colorée 21cm) :
  - nouveau tarif : 5,00 euros TTC
- Crochet forge 6'' :
  - nouveau tarif : 3,00 euros TTC
- Crochet forge 10'' :
  - nouveau tarif : 5,00 euros TTC
- Set de table « herbe » :
  - nouveau tarif : 1,50 euros TTC
- Nappe « herbe » :
  - nouveau tarif : 4,90 euros TTC
- Sac de courses :
  - nouveau tarif : 4,90 euros TTC
- Miroir gothique gris patiné :
  - nouveau tarif : 35,00 euros TTC
- Affiche commémoration 150<sup>ème</sup>
  - nouveau tarif : 5,00 euros TTC

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs présentés ci-dessus.**

#### ***2.4 Projet de création d'une ZA intercommunale à La Vignette : étude dans le cadre de l'ATESAT ?***

Après débat, le Conseil Communautaire souhaite que la Direction Départementale des Territoires fasse un projet précis des missions qu'elle pourrait mener dans le cadre de l'ATESAT sur la future ZA intercommunale de La Vignette.

#### ***2.5 Point sur les représentants aux différentes structures***

Madame GARIN souligne l'absence pour raison de santé du 4<sup>ème</sup> Vice-président depuis de nombreux mois. Elle précise que ses missions se sont reportées sur les autres membres du bureau et qu'il convient par conséquent de se poser la question de son remplacement. Elle propose de prendre contact avec lui pour connaître sa position et afin que le Conseil Communautaire du 6 avril 2010 puisse prendre une décision.

Par ailleurs, Monsieur TOURNIER signale que son activité professionnelle ne lui permet plus de participer au Comité Territorial Local. Madame GARIN souligne alors que cette fonction pourrait être reprise par le nouveau Vice-président.

## ***2.6 Prochaines réunions communautaires***

- Commission MGEN :
  - Mardi 23 mars 2010 à 14h au Biot
- Commission d'Appel d'Offres :
  - Vendredi 26 mars 2010 à 9h au Biot
    - Examen des offres pour la salle d'accueil multiactivités à Montriond
    - Examen des offres pour le dépôt de matériaux inertes à La Baume
  - Vendredi 16 avril 2010 à 9h30 au Biot
    - Ouverture des plis pour la gendarmerie à Montriond
- Conseil Communautaire :
  - Mardi 6 avril 2010 à 18h30 au Biot
  - Mardi 4 mai 2010 à 18h30 au Biot

Le Biot, le 17 mars 2010  
La Présidente